

Biathlon Canada
Critères de sélection des équipes d'entraînement pour 2021-2022
Mis à jour : 25 février 2021

Changements effectués le 16 octobre 2020 : Veuillez prendre note qu'en raison des restrictions imposées par la COVID-19 et des changements subséquents au calendrier IBU, plusieurs ajustements ont été faits à ce document. En particulier, il est prévu que tous les athlètes qui participent aux championnats du monde junior/benjamin seront dans l'impossibilité de participer aux championnats nationaux canadiens, en raison de la période de quarantaine imposée à leur retour au Canada. Par conséquent, les critères de sélection ont été modifiés ici, de manière à inclure différents événements d'essai. Toutes ces modifications sont indiquées en rouge.

Modifications apportées le 25 février 2021 : Ces modifications reflètent le fait qu'aucun essai n'a été organisé pour la Coupe IBU ou pour les championnats du monde junior/benjamin et que les championnats canadiens ont été annulés. Les changements s'alignent également sur les critères de sélection discrétionnaire utilisés pour le processus de sélection JYWCH. Enfin, certaines modifications ont été apportées pour clarification.

Tous les changements du 25 février 2021 sont reflétés en violet.

Introduction :

Le but du présent document est d'énoncer les critères de sélection des athlètes choisis pour une **équipe nationale d'entraînement**. Une **équipe d'entraînement** est un groupe d'athlètes nommés à une équipe nationale de Biathlon Canada qui s'entraîneront ensemble du 1^{er} mai 2021 au 31 mars 2022. « L'entre-saison » sera considéré avoir lieu du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2021. La nature de l'engagement (p. ex. : camps d'entraînement ou centralisation) variera selon l'équipe d'entraînement et sera définie dans la section « Équipes d'entraînement et critères de sélection » ci-dessous.

À NOTER : La capacité de Biathlon Canada d'offrir des formules centralisées/basées sur les camps d'entraînement pour les groupes d'entraînement dépend de son budget. Ainsi, certaines places indiquées ci-dessous pourraient rester vacantes en raison de considérations budgétaires.

Document de référence : CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA) DE 2021-2022

Admissibilité : Chaque équipe d'entraînement définit ses propres critères d'admissibilité. Cependant, tous les athlètes doivent répondre aux exigences qui suivent :

- L'athlète doit être citoyen canadien ou citoyenne canadienne.
- L'athlète doit être membre en règle de Biathlon Canada.
- L'athlète doit respecter le [code de conduite, les politiques, les procédures et les lignes directrices de Biathlon Canada](#).

Processus de sélection des équipes d'entraînement

La sélection des équipes d'entraînement sera faite par le groupe de travail de haute performance (GTHP), composé de la directrice générale de Biathlon Canada (Heather Ambery) et d'un représentant du conseil d'administration (Lyle McLeod). Les décisions seront éclairées par des conseillers au GTHP. Le GTHP peut décider des personnes avec qui communiquer selon la décision à prendre ou les personnes concernées par la décision.

- Les conseillers potentiels (la liste n'est pas exhaustive) : les entraîneurs de l'équipe nationale de Biathlon Canada, les entraîneurs de tournées, le directeur du développement à long terme de l'athlète, la responsable du développement des entraîneurs et des athlètes, les entraîneurs des clubs, les représentants des athlètes, etc. NOTA : Le GTHP se réserve le droit de communiquer avec toute personne qu'elle juge nécessaire pour prendre sa décision.

Dès le 8 avril 2021, le GTHP communiquera avec des athlètes pour leur offrir les places sur les équipes d'entraînement en commençant par l'équipe nationale senior et en terminant avec l'équipe de développement U20. Les athlètes auront au moins quatre jours ouvrables pour accepter leur place afin que toutes les équipes soient confirmées avant le 27 avril 2021.

Dès qu'ils auront accepté leur place, les athlètes signeront l'entente de l'athlète 2021-2022 et rempliront une fiche d'information.

COVID-19

Biathlon Canada suit de près l'évolution du Coronavirus, autant sur la scène mondiale que sur la scène nationale, afin d'évaluer les répercussions qu'il aura sur la saison de biathlon 2020-2021. À moins de circonstances exceptionnelles et imprévues concernant les répercussions du Coronavirus, Biathlon Canada respectera le document de Sélection des équipes tel que rédigé. Toutefois, certaines situations relatives à la pandémie pourraient surgir qui exigeraient des modifications au présent document. Tout changement sera effectué dans les plus brefs délais, et aussi souvent que requis, en réaction à toute éventualité susceptible d'affecter le présent document de sélection des équipes. À ce moment-là, tout changement sera communiqué aux individus concernés dans les plus brefs délais.

Qui plus est, certaines situations pourraient surgir qui ne permettraient ni la modification de ce document ni son application telle quelle, en raison de contraintes dans le temps ou autres circonstances exceptionnelles et imprévues. En ce cas, toute décision — y compris la sélection des candidats — sera prise par le Groupe de travail de haute performance, en consultation avec l'individu ou les individus ou comité(s) concerné(s), selon le cas, ainsi qu'en conformité avec les objectifs de performance, la philosophie de sélection et l'approche décrits dans le présent document. Si la nécessité de procéder de cette façon s'impose, Biathlon Canada en avisera tous les individus concernés dans les plus brefs délais.

Équipes d'entraînement et critères de sélection

1. Équipe d'entraînement nationale senior :

Nombre d'athlètes :	Quatre (4) hommes et quatre (4) femmes avec la possibilité d'ajouter des athlètes afin de répondre aux objectifs de haute performance de Biathlon Canada
Environnement :	Centralisé au centre national d'entraînement à Canmore en Alberta
Entraîneurs :	Entraîneurs de l'équipe nationale senior
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement à Canmore, AB - Des camps d'entraînement et d'activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits au besoin - Un plan d'entraînement annuel (PEA) individualisé sera fourni à chaque athlète. - Suivi et évaluation de l'athlète basés sur le Profil médaille d'or de Biathlon Canada
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes doivent s'entraîner au Centre national d'entraînement à Canmore du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 2021 sous la supervision et la direction du personnel d'entraîneurs de Biathlon Canada, sauf lorsqu'ils prennent part à des activités préalablement approuvées en dehors du centre national. L'approbation pour l'entraînement dans un centre autre que le Centre national d'entraînement peut être accordée par le GTHP.

Critères de sélection

Équipe	Équipe d'entraînement nationale senior
Critère pour les femmes En vertu du document du PAA 2021-2022*	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous) 5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.
Critères pour les hommes En vertu du document du	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 2. Deuxième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance

PAA 2021-2022*	<ol style="list-style-type: none"> 3. Troisième athlète répondant aux critères du brevet du PAA en ordre d'importance 4. Sélection discrétionnaire (en vertu de la définition ci-dessous) 5. Les potentielles places ajoutées seront comblées selon une sélection discrétionnaire.
----------------	---

**VEUILLEZ NOTER que les « Critères de sélection du brevet du PAA » sont en vigueur pour l'octroi d'un brevet par l'entremise du PAA. Les athlètes qui ont reçu un brevet pendant plus de sept ans devront répondre aux exigences de performance telles que définies à la section III, C (en vertu du PAA 2021-2022) afin d'être classés au 1^{er}, 2^e ou 3^e rang définis ci-dessus. Autrement, l'athlète pourrait faire partie de la sélection discrétionnaire.*

2. Équipe d'entraînement nationale senior de développement

Nombre d'athlètes :	Un maximum de huit (8) athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement
Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	<ul style="list-style-type: none"> - Des camps d'entraînement et d'activités, en collaboration avec l'équipe nationale senior et/ou les équipes d'entraînement U24/U20, seront planifiés pendant l'entre-saison en tenant compte de l'âge et des besoins individuels des athlètes. - Suivis et évaluations des athlètes, basés sur le Profil de médaille d'or de Biathlon Canada et en collaboration avec le programme à domicile de l'athlète. - Ressources et services supplémentaires (le programme complet reste à définir).
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés entre 1996 et 2003 sont admissibles. - Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans l'un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada OU dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance). - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent <i>Training Peaks</i>.

	- Le PEA doit être soumis au directeur, DLTA de Biathlon Canada.
--	--

Critères de sélection

Équipe	Équipe d'entraînement nationale senior de développement :
<p>Critères pour l'athlète — jusqu'à maximum de huit athlètes <i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Athlète réalisant les standards ci-dessous à une épreuve individuelle (excluant les relais) : <ol style="list-style-type: none"> a. U25 : 2 x top 16 à la coupe IBU ou 2 x top 50 CdM/ChdM ou une combinaison des deux. b. U22 : 2 x top 30 à la coupe IBU ou 2 x top 60 CdM/ChdM ou 1 x top 16 aux Championnats du monde juniors/Coupe du monde IBU junior ou une combinaison des deux c. U19 : 1 x top 16 aux Championnats du monde benjamins 2. Athlète né entre 2002-1999 avec la meilleure performance individuelle aux essais CM selon le classement PEN (1 homme, 1 femme) 3. Athlète né entre 2002-1999 avec la meilleure performance individuelle aux essais IBU selon le classement PEN (1 homme, 1 femme) 4. Sélection discrétionnaire

3. Équipe d'entraînement nationale U24 de développement

Nombre d'athlètes :	Un maximum de dix (10) -douze (12) athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement
Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	- Des camps d'entraînement et d'autres activités, en collaboration avec l'équipe nationale senior et/ou les équipes

	d'entraînement sénior développement et/U20, seront planifiés pendant l'entre-saison.
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés entre 1997 et 2001 sont admissibles. - Il est recommandé que les athlètes s'entraînent dans l'un des centres d'entraînement approuvés par Biathlon Canada ou dans un programme de club de haute performance (voir l'annexe 1 : Recommandations concernant les centres d'entraînement et les clubs de haute performance). - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent <i>Training Peaks</i>. - Le PEA doit être soumis au directeur, DLTA de Biathlon Canada.

Équipe	Équipe d'entraînement nationale U24 développement
<p>Critères pour l'athlète — jusqu'à un maximum de dix athlètes</p> <p><i>Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Athlète ayant atteint les standards ci-dessous : <ol style="list-style-type: none"> a. U24 : 2 x top 40 à la Coupe IBU b. U22 : 2 x top 50 à la Coupe IBU ou 2 x top 30 aux Championnats du monde juniors/Coupe IBU junior ou une combinaison des deux 2. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) aux essais IBU selon le classement PEN (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement) (1 homme, 1 femme) 3. Athlète junior avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) aux essais juniors selon le classement PEN (1 homme, 1 femme) 4. Sélection discrétionnaire

4. Équipe d'entraînement nationale U20 de développement

Nombre d'athlètes :	Un maximum de 24 athlètes.
Environnement :	Camps d'entraînement

Entraîneurs :	Le directeur du développement à long terme de l'athlète supervisera ce groupe.
Programme :	- Des camps d'entraînement et d'autres activités seront planifiés durant l'entre-saison à différents endroits.
Coûts :	À définir une fois le budget confirmé.
Admissibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Les athlètes nés entre 2002 et 2005 sont admissibles - Les athlètes doivent être régulièrement encadrés par un entraîneur de biathlon certifié. - Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord. Il est recommandé que les programmes utilisent <i>Training Peaks</i> pour les plans d'entraînement et les journaux de bord des athlètes. - Le PEA doit être soumis au directeur, DLTA de Biathlon Canada.

Équipe	Équipe d'entraînement nationale U20 de développement
Critères pour l'athlète — jusqu'à un maximum de 24 athlètes Énoncés en ordre d'importance, c'est-à-dire qu'aucune autre place ne sera octroyée une fois le quota d'athlètes atteint.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Athlète ayant atteint les standards ci-dessous : <ol style="list-style-type: none"> a. Né en 2002 : Top 40 au CHMJ b. Né entre 2003-2005 : Top 60 au CHMJ 2. Deux athlètes benjamins avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) aux essais benjamins selon le classement PEN (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (2 hommes, 2 femmes) 3. Deux athlètes (nés 2004-2005) benjamins avec la meilleure performance individuelle aux essais benjamins (excluant les relais) selon le classement PEN (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (2 hommes, 2 femmes) 4. Top 2 des garçons et filles seniors avec la meilleure performance individuelle (excluant les relais) selon le classement aux nationaux (excluant tout athlète s'étant qualifié pour un autre groupe d'entraînement ou choisi en vertu du critère n° 1) (2 hommes, 2 femmes) 5. Athlètes ayant atteint le top 6 des performances aux Championnats nationaux de Nordiq Canada 2021 qui sont membres de Biathlon Canada.

	6. Sélection discrétionnaire
--	------------------------------

~~Classements nationaux 2021:~~

- ~~● Les athlètes seront classés selon le **pourcentage de performance** en divisant la moyenne des temps finaux des trois premiers par le temps final de l'athlète concerné, arrondi à deux décimales.~~
 - ~~○ Aux compétitions de sélection à une épreuve, le concurrent ayant le pourcentage de performance le plus élevé sera au sommet du classement.~~
 - ~~○ Aux compétitions de sélection à deux épreuves, la moyenne des deux pourcentages de performance sera calculée pour le classement.~~
 - ~~○ Aux compétitions de sélection à trois épreuves, la moyenne des pourcentages de performance des deux courses comptées pour le classement par points de course déterminera le classement.~~
 - ~~○ Aux compétitions de sélection à quatre épreuves, la moyenne des pourcentages de performance des trois courses comptées pour le classement par points de course déterminera le classement.~~
- ~~● Si toutefois l'égalité persistait, une sélection discrétionnaire serait utilisée.~~
- ~~● Aux compétitions de sélection, les résultats obtenus par les athlètes présélectionnés ne seront pas comptabilisés dans le pourcentage de performance.~~
- Les résultats des athlètes internationaux qui participent aux Nationaux ne seront pas comptabilisés dans le pourcentage de performance.

Sélection discrétionnaire : Le GTHP prendra ses décisions concernant la sélection des équipes d'entraînement en tenant compte des points suivants :

- Résultats actuels : **Cela comprend les événements locaux, régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux; essais d'équipe, en biathlon et en ski de fond; et les résultats des tests (Festival 2020 (été et automne) et test de l'équipe nationale d'hiver.**
- Résultats antérieurs : **Résultats internationaux, NorAm, Essais de Biathlon Canada et / ou Championnats canadiens de l'année civile 2019 et / ou 2020. Sélections des équipes 2020 en biathlon et en ski de fond.**
- Le caractère approprié du niveau de compétition en fonction du développement à long terme de l'athlète.
- La stratégie de développement à long terme de l'athlète.
- Le processus de sélection affecté par une maladie, une blessure ou un cas de force majeure (**cette clause inclut l'incapacité de participer à un événement/compétition en raison de la maladie de la COVID-19 et/ou des restrictions imposées en raison de la pandémie**).
- Une amélioration récente des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski.

- Le déclin récent des paramètres de performance tels que la performance au tir ou la vitesse en ski.
- La capacité de contribuer efficacement aux performances d'un relais.
- Le comportement de l'athlète et son respect des politiques, procédures et directives de Biathlon Canada.

Si aucun athlète ne satisfait aux critères établis pour obtenir une place sur une équipe d'entraînement, ou si un athlète décline la sélection, le GTHP peut :

- combler la place avec un choix discrétionnaire ; ou
- laisser la place vacante.

Le GTHP peut choisir de ne pas combler une place disponible en fonction des considérations budgétaires de Biathlon Canada et de la stratégie globale de développement à long terme de l'athlète.

Non-respect des critères de renouvellement pour des raisons de santé

Les athlètes sélectionnés sur un équipe d'entraînement l'année précédente qui n'ont pas atteint les critères strictement pour des raisons de santé peuvent être considérés comme candidats pour un équipe d'entraînement, et le groupe de travail de haute performance de Biathlon Canada pourrait soumettre leur candidature pour la saison à venir, pourvu que :

- a. L'athlète a respecté les dispositions de l'article III.1 [i] du contrat de l'athlète de Biathlon Canada concernant les blessures : « *En cas de blessure ou de maladie interdisant à l'athlète de participer à une activité de l'équipe nationale, l'athlète doit envoyer un certificat signé d'un médecin au groupe de travail de haute performance dans les huit [8] jours suivant la blessure ou la maladie. Le certificat doit indiquer les détails du problème et le pronostic. Les athlètes de l'équipe nationale doivent suivre un programme de réhabilitation tel que prescrit par le praticien [médecin ou autre], y compris après le programme ou la stratégie d'entraînement et de récupération assignés par l'entraîneur.* »

Qui plus est, l'athlète doit soumettre les documents suivants dans les huit jours suivant sa

blessure ou sa maladie :

- i. Un certificat du médecin, indiquant la date et la nature de la blessure ou de la maladie, et décrivant le programme de réhabilitation prescrit et le temps de récupération estimé, ainsi que l'indication qu'une complète réhabilitation médicale sera possible d'ici la fin de la présente entente. Biathlon Canada se réserve le droit de solliciter une deuxième opinion médicale ;
- ii. Pour la période au cours de laquelle l'athlète est incapable de respecter ses engagements à l'entraînement et à la compétition inhérents au contrat normal d'un athlète sélectionné, l'athlète s'engage par écrit à s'entraîner et/ou à récupérer sous la supervision de Biathlon Canada à un niveau qui minimise le risque à la santé personnelle de l'athlète et qui assure son retour optimal à l'entraînement et à la compétition ;

- iii. L'athlète affirme par écrit son intention de revenir à l'entraînement de haute performance et à la compétition dans les meilleurs délais à la suite de sa maladie ou blessure.

L'autorité décisionnelle appartient au GTHP.

Foire aux questions : (réponses en gras)

- Combien de camps d'entraînement y aura-t-il lors de l'entre-saison pour chaque équipe?
Le nombre de camps d'entraînement dépendra des besoins des athlètes sélectionnés pour chaque équipe et du budget final.
- Dans le présent document, il est mentionné que « Biathlon Canada demande à avoir accès aux plans d'entraînement des athlètes et à leurs journaux de bord » et que « le PEA doit être approuvé et suivi par le directeur du développement à long terme de l'athlète de Biathlon Canada en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète. » Qu'est-ce que cela signifie exactement et quel usage Biathlon Canada fera-t-elle de ces informations? **Ce partage d'informations est conçu pour le bien de l'athlète, de l'entraîneur, du club et de Biathlon Canada. Cette information servira à suivre le progrès de l'athlète, surveiller notre voie de développement, amasser des données sur les bonnes pratiques, cibler les lacunes de notre système, renforcer la responsabilisation de l'athlète vis-à-vis de son entraînement et de son suivi, et faciliter le développement des entraîneurs.**

Annexe 1 — Recommandations en matière de centres d'entraînement et de clubs de haute performance

Les centres d'entraînement et les programmes de clubs de haute performance (HP) doivent concevoir des programmes qui favorisent la création d'environnements d'entraînement optimal pour les meilleurs biathlètes canadiens en plein développement et qui s'harmonisent avec la stratégie de développement de Biathlon Canada. Ainsi, nous recommandons aux athlètes de s'entraîner à un centre de haute performance ou dans un club de haute performance doté des éléments suivants :

- Un emplacement situé à 50 km d'un champ de tir de biathlon.
- Le champ de tir est asphalté pour la pratique du ski à roulettes.
- La fabrication/le stockage de neige en hiver ou un accès fiable à de la neige tôt dans la saison.
- Des entraîneurs certifiés compétition-développement ou l'équivalent
- Un ratio athlète : entraîneur de 8:1
- Cinq séances ou plus par semaine encadrées par un entraîneur
- Une équipe de soutien intégré (ÉSI) de base (accès à un spécialiste en conditionnement physique, physiothérapeute/massothérapeute, nutritionniste de performance, psychologue sportif, médecin d'équipe)
- Des protocoles d'évaluations dirigés par Biathlon Canada (paliers progressifs/VMA : 2 fois pendant la saison d'entraînement, analyses sanguines : 2-3 fois par année par l'entremise du médecin de l'équipe/du club)
- La participation au Festival de l'Ouest ou de l'Est (tESTival)
- L'utilisation du système de plan d'entraînement, de journal de bord et de suivi de Biathlon Canada — *Training Peaks*
- **Les clubs HP** doivent promouvoir le développement des programmes de base dans leur club.